

# communiqué de presse

7 septembre 2010

## **Les complémentaires santé déplorent une nouvelle taxe qui va pénaliser les assurés**

De nombreux Français constatent que leur protection complémentaire en santé est de plus en plus chère dans un contexte de désengagement des régimes obligatoires d'assurance maladie. L'Etat a d'ailleurs récemment décidé d'augmenter les aides accordées à ceux qui sont trop modestes pour souscrire une protection complémentaire (CMU complémentaire, aide à la complémentaire santé).

Or, le Gouvernement a annoncé qu'il comptait taxer les contrats de complémentaire santé "responsables et solidaires" à hauteur de 3.5% : la mesure devrait générer 1,1Md€ en 2011, affecté au financement de la dette sociale

Cette décision cible les contrats responsables, qui pourtant respectent les mesures d'intérêt général prises par l'Etat en vue de modérer les dépenses de santé. Elle va ainsi à l'encontre des efforts faits depuis 2004 pour réguler notre système de santé.

Début 2009, la taxe CMU a déjà été augmentée de 2,5% à 5,9%. Une taxe supplémentaire pourrait rendre l'accès à la couverture santé difficile, voire impossible pour certaines populations.

L'UNOCAM a écrit au Premier ministre pour l'engager à retirer cette mesure et à engager des actions de maîtrise des dépenses de santé, auxquelles les complémentaires ont toujours offert leur participation.